

SECRETARIAT D'ETAT A
L'EDUCATION NATIONALE ET
A LA JEUNESSE.

Direction de
l'Education Générale et
Sportive.

Mme Bureau

N° 182/808.P3

PARIS, le 24 Septembre 1941.
II, rue Seriba.

LE COMMISSAIRE GENERAL A L'EDUCATION
GENERALE ET AUX SPORTS.

OBJET :
Accidents survenant au
cours de séances d'Acti-
vité Générale.

MM. les DIRECTEURS REGIONAUX
INSPECTEURS PRINCIPAUX DE L'EDUCATION
GENERALE ET DES SPORTS.

S/c de MM. les Recteurs.

127
à H. G. Bureau
la S. G. Bureau

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les dossiers relatifs aux accidents survenus au cours de séances d'activité générale et dont sont victimes les élèves des établissements publics d'enseignement ne comportent pas toujours les précisions suffisantes.

Après accord avec M. le Secrétaire Général de l'Instruction Publique, je vous serais obligé désormais de bien vouloir donner des instructions pour que soient explicitement exposées les circonstances de l'accident et que, d'une manière générale, il soit, dans ces rapports, répondu sur chacun des points figurant au questionnaire ci-joint.

L'original sera adressé au Commissariat général, Direction de l'Education Générale et Sportive - Par la voie habituelle, et le double transmis, sous couvert de l'Inspecteur d'Académie, au Préfet du Département dont dépend l'établissement scolaire où s'est produit l'accident.

Le Secrétaire Général de
l'Instruction Publique :
signé : TERRACHER.

Pour le Commissaire Général
à l'Education Générale et aux Sports,
Pour le Directeur de l'Education Générale
et Sportive :
signé : J. GARRON.

Pour le Secrétaire d'Etat et par
délégation
Le Directeur du Cabinet
Délégué du Secrétaire d'Etat
pour la zone occupée
signé : VERNIER

Transmis à Mesdames et à Messieurs les Chefs d'Etablissement
Rosençon, le 24 Octobre 1941
L'Inspecteur d'Académie,